

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

Commune de Saint-Saulve

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 février 2025

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 27
de votants 31

2025/CD/RD/22

OBJET

DEMANDE DE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
TENNIS CLUB
SAINT-SAULVE

Le Maire,

-Certifie que la convocation du
Conseil avait été faite le
28 janvier 2025

-Certifie que cet acte a été soumis
au contrôle de légalité

le1.0.FEV. 2025.....

-Certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché

le1.0.FEV. 2025.....

-Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente
délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de la date de
réception en Sous-Préfecture



Maire,

Yves DUSART

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Etaient présents : Mme BELALOUZ, Mme BIGARD, M. CATTELAN, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DELOGE, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DURLIN, Mme DUTRIEUX, M. ESMANS, Mme GOSSET, Mme GOUWY, Mme LADRIERE, M. LAURENT, M. LEBON, M. LEBRUN, Mme MARCHETTI, M. MARESCAL, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RUOL, M. SANNO, M. THIOLLET, Mme VERHAEGHE.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. BROUILLARD qui a donné pouvoir à M. RUOL,
M. DUVANT qui a donné pouvoir à M. LAURENT,
M. GILLARD qui a donné pouvoir à M. DUSART,
M. LAMBERT qui a donné pouvoir à M. DUBOIS.

Etaient excusés : Mme AOUADI, Mme KARAOUZENE.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés
des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à
l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'association Team Lilou
par lequel elle sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre
d'un soutien à une athlète de haut niveau adhérente au Tennis Club de
Saint-Saulve.

.../

/...

En effet, l'association a été créée afin de soutenir Lilou VANDEPUTTE qui est actuellement numéro 2 française de tennis dans sa catégorie (U10) et classée 15/3. La demande de subvention est faite dans le cadre du soutien pour couvrir les déplacements de Lilou lors des compétitions auxquelles elle participe (tournoi international à Auray du 15 au 22 février 2025, tournoi national à Poitiers du 10 au 13 mars 2025, tournoi européen à La Grande Motte du 07 au 10 avril 2025...).

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 700€ car Lilou VANDEPUTTE est une jeune athlète formée dans un club saint-saulvien (Tennis Club de Saint-Saulve) qui est toujours adhérente du club, et elle concourt à un niveau international. Il est précisé que ladite subvention sera versée au Tennis Club de Saint-Saulve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'octroi d'une subvention de 700 € au Tennis Club Saint-Saulve.

Madame BELALOUZ et Monsieur DUBOIS, intéressés par la question, ont quitté la salle et n'ont donc participé ni au débat, ni au vote.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Yves DUSART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25DEL12_0000015
Objet :	Demande de subvention exceptionnelle Tennis Club Saint-Saulve
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905449-20250203-25DEL12_0000015-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905449-20250203-25DEL12_0000015-DE-1-1_0.xml	text/xml	893 o
Document principal (Délibération) Nom original : D15.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905449-20250203-25DEL12_0000015-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	126.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	10 février 2025 à 13h56min25s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	10 février 2025 à 13h56min51s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	10 février 2025 à 13h56min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2025 à 13h57min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2025 à 13h57min06s	Reçu par le MI le 2025-02-10

